

Pontivy, le 3 avril 2020

## INFORMATIONS CONCERNANT LA SUITE DE LA SAISON SPORTIVE

Compte tenu du contexte sanitaire lié au Covid-19 et conformément aux mesures gouvernementales (décret n°2020-293 du 23 mars 2020) toujours en vigueur qui rappellent « l'interdiction d'une pratique sportive collective », la Fédération Française de Tennis, après consultation des ligues et des clubs, a été contrainte d'annuler un certain nombre d'épreuves et d'événements à venir. La FFT a par ailleurs pris la décision de maintenir à minima les **classements** de tous les compétiteurs à l'issue de la saison sportive.

Le Bureau de la Ligue de Bretagne de Tennis, réuni ce vendredi 3 avril 2020 en visio-conférence, a également pris la décision d'annuler les épreuves et événements suivants :

- **Les championnats de Bretagne Interclubs Seniors par équipes** (Promo DQDN4 et DQDN4, épreuves initialement prévues en mai). À noter, les montées et descentes des Championnats Régionaux par Equipes (R1, R2 et R3) sont validées. Par contre, les montées et descentes de Promo DQDN4 et DQDN4 pour la saison à venir sont bloquées. La Commission Régionale des Epreuves par Equipes proposera une formule qui permettra l'intégration des montées de R1 pour la saison 2021.
- **Les championnats de Bretagne Interclubs Jeunes par équipes** (épreuves initialement prévues en avril)
- **Les championnats de Bretagne Individuels, toutes catégories** (épreuves initialement prévues en avril, mai et juin)
- **Les championnats de Bretagne de padel** (épreuves initialement prévues en juin)
- **Les championnats de Bretagne de E-Tennis** (épreuves initialement prévues en avril)
- **Les championnats de Bretagne de Beach Tennis** (épreuves initialement prévues en juillet)
- **Les Raquettes Ados FFT** (épreuves initialement prévues en juin) et **les Raquettes FFT** (épreuves initialement prévues en septembre), **la Coupe Alisée** et **les Mix'Ados** (épreuves initialement prévues en avril et mai)

En ce qui concerne les **tournois**, chaque club a le libre choix de maintenir, reporter ou d'annuler leur organisation (dès lors que les dispositions gouvernementales viendraient à l'autoriser). En cas d'annulation, l'homologation sera remboursée. En cas de report, vous devez prendre contact avec le responsable de l'homologation de votre comité afin de valider votre nouvelle demande de dates.